



DÉLIEMENT DE L'APD

FONDAMENTAUX DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'« aide liée » désigne l'aide publique au développement (APD) qui est **offerte à la condition** qu'elle soit utilisée pour acheter des biens ou des services auprès du partenaire technique et financier, ou d'un nombre limité de pays.

Le déliement de l'APD signifie la suppression des obstacles à la libre concurrence, en donnant aux bénéficiaires de l'APD la liberté d'accéder aux biens et services de pratiquement tous les pays par le biais d'appels d'offres internationaux.



POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Qualité et coût

Lier l'APD peut **réduire la qualité** des projets et accroître leur coût de 15 à 30 %.

Efficacité

Lorsqu'un membre utilise des systèmes nationaux, le déliement de l'APD peut aussi **accroître l'appropriation** et **renforcer les systèmes des pays partenaires**.



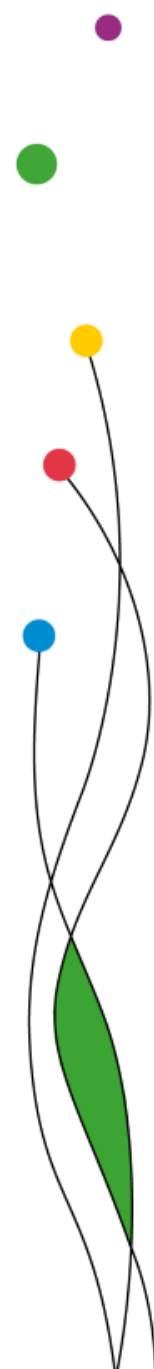
Des marchés publics ouverts, équitables et transparents permettent la participation de partenaires locaux et d'autres partenaires.



L'accès aux appels à la concurrence renforce les chaînes d'approvisionnement locales et les systèmes des pays partenaires.



La concurrence permet de comparer la qualité et le coût. Les projets ont plus de chances d'être pertinents au niveau local.



NORMES

Pour être déliée, l'APD doit être **intégralement et librement** disponible pour financer les marchés de tous les pays de l'OCDE et de la quasi-totalité des pays en développement.

La [Recommandation du CAD](#), qui couvre à la fois les dons et les prêts, engage les bailleurs du Comité d'aide au développement (CAD) à veiller à ce que leur APD soit effectivement déliée, *de jure* et *de facto*.

- ▶ Le déliement *de jure* signifie la suppression des obstacles juridiques et réglementaires à la libre concurrence.
- ▶ Le déliement *de facto* signifie la suppression de *toutes les contraintes* qui rendraient l'aide déliée *de jure* liée *de facto*. Par exemple, publier l'appel d'offres dans la langue du partenaire technique et financier uniquement.



Les membres du CAD sont également censés publier les opportunités de marchés financés par l'APD déliée dans un [panneau d'affichage mondial](#) pour faciliter la concurrence et la transparence.

La section C.1 du [Cadre analytique des examens par les pairs réalisés par le CAD de l'OCDE](#) expose les attentes du CAD en matière de répartition des apports d'APD, notamment les Recommandations du CAD sur le déliement et les modalités et conditions de l'APD.



BONNES PRATIQUES



Les politiques guident la prise de décision. Les politiques en matière de développement comprennent une déclaration claire sur l'apport d'APD conformément aux engagements internationaux relatifs au déliement de l'aide. Elles sont détenues et appliquées par tous les ministères et organismes compétents.

- La politique de développement de l'Allemagne énonce clairement l'engagement du gouvernement au déliement de l'aide.



Des capacités et des processus de déliement de l'aide sont en place. Le personnel dispose des capacités et de la formation nécessaires pour rendre compte de manière précise et exhaustive du déliement de l'aide. Il doit notamment se conformer aux exigences de notification *ex ante* et *ex post*. Des processus sont en place à cet effet.

- La Belgique, les États-Unis, la France et la Suisse [obtiennent de bons résultats](#) en matière de transparence.



BONNES PRATIQUES



Les obstacles à la participation des fournisseurs locaux sont traités. Les stratégies vont au-delà du déliement formel de l'aide et s'attaquent dans la plus grande mesure possible aux contraintes informelles :

- Les programmes sont conçus pour encourager l'accès des partenaires locaux et des nouveaux venus. *Par exemple* : réduire la taille et la complexité des contrats, ou tenir compte de la rapidité des procédures de passation des marchés.
- Les stratégies consistent notamment à développer les marchés de fournisseurs dans les pays partenaires.
- Les appels d'offres financés par l'APD font l'objet d'une publicité locale et proactive. *Par exemple* : l'utilisation cohérente et systématique des médias locaux ou des événements d'engagement du marché organisés en amont des appels d'offres.



Suivre l'application du déliement de l'aide tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'APD, en particulier en suivant les informations sur la répartition géographique des contrats de sous-traitance.



BONNES PRATIQUES



Donner la priorité à l'impact sur le développement. Lorsque la liaison est considérée comme un moyen important pour un partenaire, par exemple pour faciliter les opportunités commerciales pour les entreprises du pays, l'impact sur le développement peut encore être obtenu en :

- recherchant des possibilités de **sous-traitance au niveau local**, y compris au niveau régional dans les pays les moins avancés (PMA).
- en veillant à ce que les biens ou les services offerts soient **rentables**.

Par exemple, le Japon [sous-traite à des entreprises locales](#) tout en soutenant les transferts de technologie et de connaissances.



MESURER LE SUCCÈS

Comment savoir si les membres du CAD avancent dans la bonne direction ?

- ▶ L'intégralité de l'APD notifiée couverte par la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide est déliée, *de jure* et *de facto*, et l'ensemble de l'APD bilatérale, y compris celle qui n'est pas couverte par la Recommandation, est déliée dans toute la mesure du possible.
- ▶ Les notifications *ex ante* (d'appels d'offres) et *ex post* (d'adjudication des contrats) à l'OCDE sur l'aide déliée sont cohérentes et complètes.
- ▶ Les partenaires locaux remportent des offres et les chaînes d'approvisionnement des pays partenaires sont renforcées.



RESSOURCES

La [Recommandation du CAD](#) de l'OCDE sur le déliement de l'aide définit des normes à l'intention des bailleurs du CAD. Elle invite également les bailleurs non membres du CAD à délier leur APD.

[Le paragraphe 18\(e\)](#) du Document final de Busan de 2011 appelle les bailleurs à accélérer les efforts visant à délier l'ensemble de l'APD bilatérale et à améliorer la qualité, la cohérence et la transparence de la notification. Les progrès sont suivis par le [PMCED](#).

Les [rapports biennaux de l'OCDE](#) suivent les progrès accomplis par les membres du CAD en matière de déliement *de jure*. Et les offres de marchés relatives à l'APD non liée sont publiées via le [Panneau d'affichage de l'OCDE](#).

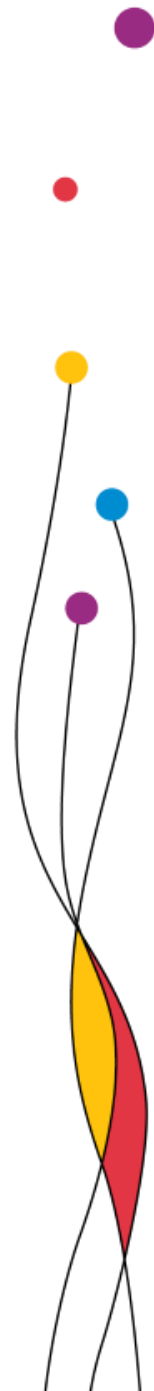
Accédez aux évaluations pertinentes par l'intermédiaire du [Centre de ressources du CAD sur l'évaluation du développement \(DERec\)](#).

Thèmes pertinents dans cette série

L'engagement du secteur privé peut aider à développer les marchés de fournisseurs dans les pays partenaires [à paraître]

Les **modalités et conditions** définissent les exigences minimales à remplir pour les conditions financières de l'APD [à paraître]

Dernière actualisation : juin 2021.



FONDAMENTAUX DE LA COOPERATION AU DÉVELOPPEMENT

Cette série présente les normes relatives à la coopération pour le développement et montre comment les membres du CAD les appliquent. L'application de normes peut aider tous les acteurs à réaliser leurs ambitions et leurs engagements.

Chaque **élément fondamental** introduit un *aspect essentiel* d'une coopération efficace pour le développement, définit des *normes*, présente des exemples de *bonnes pratiques* et recense les *ressources pertinentes*.

D'autres thèmes de cette série, qui sera développée et actualisée au fil du temps, sont disponibles [ici](#). Pour tout commentaire, veuillez contacter DCD.TIPs@oecd.org.

